



MODULE N°1 : CONDUIRE LA DEMARCHE DE PROGRAMMATION URBAINE

INTERVENANTS

- FRANÇOIS MEUNIER, architecte-programmiste, dirigeant d'Attitudes Urbaines
- EMMANUEL REDOUTEY, architecte ENSAIS, docteur en urbanisme et maître de conférences associé à l'école d'urbanisme de Paris, gérant de la société er.amp

DATE ET FORMAT

Jeudi 01 octobre 2020, de 9h à 17h30. Module en présentiel (Paris 5^e)

PRESENTATION

Face à la complexité grandissante des situations opérationnelles et des systèmes d'acteurs, la démarche de programmation urbaine propose une réponse concrète et systémique aux problématiques des Maîtrises d'Ouvrage urbaines.

La programmation urbaine permet de définir et de partager les composantes de l'opération urbaine (habitats, équipements, espaces publics, activités...), traduisant ainsi le projet politique, économique et social de la Maîtrise d'Ouvrage dans le projet d'aménagement.

De nature managériale, la programmation urbaine propose la mise en place de processus de réflexion, de négociation et d'arbitrage continus avec l'ensemble des parties prenantes politiques et techniques du projet. Elle garantit ainsi la continuité de l'action de la Collectivité par la mise en place d'un cadre décisionnel et partenarial adapté tout au long de la démarche de projet.

Ce module d'introduction et de sensibilisation à la programmation urbaine permet de comprendre les finalités stratégiques de la démarche tout en identifiant ses modalités d'application concrètes pour un portage plus intégré de l'opération urbaine et une meilleure gestion des arbitrages et des prises de décision.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Distinguer les enjeux et les finalités de la démarche de programmation urbaine dans le cadre de l'élaboration du projet urbain
- Situer les différentes échelles et les contextes de mise en œuvre de la démarche de programmation urbaine
- Identifier les grandes séquences et leurs objectifs - du diagnostic stratégique au suivi de l'adéquation programme-projet
- Proposer une démarche d'aide à la réflexion et à la prise de réflexion adaptée en fonction des contextes

PUBLIC

Chargé d'opération ou chef de projet en maîtrise d'ouvrage publique (Collectivité, Aménageur...), CAUE, EPF, ou Agence d'Urbanisme ; chef de projet ou chargé d'étude en bureau d'études ; architectes, urbanistes ou paysagistes, MOE indépendant.

PREREQUIS

Une pratique préalable dans le champ de l'urbanisme ou de l'aménagement est recommandée pour participer.

METHODES ET OUTILS PEDAGOGIQUES MOBILISES

La formation alterne des temps d'apprentissage illustrés par la présentation d'études de cas, des temps d'échanges collectifs et/ou des temps de mises en situation autour de cas pratiques pour favoriser le transfert des apprentissages en situation de travail.

L'effectif pédagogique est limité dans la mesure du possible à une quinzaine de participants. La direction pédagogique est présente à chaque module pour s'assurer de son bon déroulement. Le support de l'intervention est diffusé en format électronique à l'issue de la formation.

DEROULEMENT DU MODULE*

MATIN

- La programmation urbaine : origine, définition, enjeux
- Champs d'intervention, échelles et domaines d'expertises
- Processus, séquences et méthodes de la démarche de programmation urbaine
- Animation des processus de réflexion et de décision, gestion des arbitrages

APRES-MIDI

- Présentation de l'étude de cas
- Mise en situation et échanges autour du cas pratique
- Bilan de la journée

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Questionnaire de pré-formation en ligne en amont de la formation
- Questionnaire de satisfaction et d'auto-évaluation des acquis à la fin de la session
- Attestation d'assiduité et attestation de fin de formation

TARIF ET MODALITES D'ACCES

630,00 € HT Possibilité de prise en charge par votre OPCO.
Inscription possible jusqu'à la veille du module, sous réserve de places disponibles.

DUREE DU MODULE 7 heures

MODULES ASSOCIES

Dans le cadre d'un cursus à la carte, les modules n°2, 3 et 6 peuvent compléter l'apprentissage.

INSCRIPTION, RENSEIGNEMENTS ET ASSISTANCE

Laura Serre : 01 40 34 91 74, joignable du lundi au vendredi de 9h à 17h. apu@attitudes-urbaines.com. N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes en situation de handicap.